

15ème législature

Question N° : 40294	De M. Éric Woerth (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > transports routiers	Tête d'analyse >Circulation des poids lourds en centre-ville	Analyse > Circulation des poids lourds en centre-ville.
Question publiée au JO le : 20/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la circulation des poids lourds dans les communes. En effet, de nombreuses municipalités sont sujettes à des traversées régulières de camions. Ces passages nuisent à la qualité de vie des habitants, à leur sécurité et aux voiries. La cour administrative de Nantes, consciente de ces problématiques, a jugé le 29 mars 2019 que le maire peut interdire la traversée de sa commune aux poids lourds. Étant donné le nombre de communes touchées, cette disposition se doit d'être élargie. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'entamer un dialogue avec les maires de France afin d'apporter un pouvoir d'action aux municipalités.